

ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE

Service général de l'Enseignement organisé par la Communauté française

CIRCULAIRE N° 3726

DU 15/09/2011

OBJET : - Classes de dépaysement et de découverte, activités extérieures en Belgique ou à l'étranger
- Echanges linguistiques individuels et collectifs

Réseaux : CF

Niveaux et services : FOND (Ord/Spec), SEC (Ord/Spec)

Période : à partir du 1^{er} septembre 2011

- Aux Chefs des établissements scolaires d'enseignement primaire et secondaire ordinaire et spécialisé organisés par la Communauté française

POUR INFORMATION

- Aux Organisations syndicales ;
- Aux Associations de parents (FAPEO) ;
- Au Service général de l'Inspection

<u>Circulaire</u>	Informative	Administrative	Projet
<u>Emetteur</u>	Monsieur Jean-Pierre HUBIN Administrateur général		
<u>Destinataire</u>	Cfr ci-dessus		
<u>Contact</u>	Monsieur Frank VANDERBEKEN, Assistant ☎ 02/690.81.41 / ✉ frank.vanderbeken@cfwb.be		
<u>Document renvoyer</u>	à	OUI	NON
<u>Date limite d'envoi</u>	Avant le 12 septembre 2011		
<u>Concerne</u>	Voir objet ci-dessus		

Renvoi (s) : NON

Nombre de pages : 3 (celle-ci comprise)

Dans le cadre d'un transfert de compétences du Service général de l'Enseignement organisé par la Communauté française vers la Direction générale de l'Enseignement obligatoire, je vous informe, qu'à partir de la rentrée scolaire 2011/2012, les dossiers de demande d'organisation de classes de dépaysement et de découverte et d'activités extérieures seront traités, pour les établissements scolaires secondaires tant ordinaires que spécialisés organisés par la Communauté française, par la Direction générale précitée.

En ce qui concerne les demandes de dérogation (encadrement, délai d'introduction, pourcentage de participation) sollicitées par les établissements scolaires d'enseignement fondamental ordinaire et spécialisé, celles-ci seront également introduites, pour décision, auprès de cette même Direction générale.

De plus, les demandes d'organisation d'échanges linguistiques seront, elles aussi, à l'avenir, envoyées auprès de la D.G.E.O.

Vous trouverez, ci-dessous, à cet effet, les coordonnées complètes du Service au sein de la Direction générale de l'Enseignement obligatoire qui assurera le suivi des dossiers, à savoir :

*Direction générale de l'Enseignement obligatoire
Service des Classes de dépaysement, des Partenariats Culture-enseignement, des
Avantages sociaux et des Classes-Passerelles
rue Lavallée, 1
1080 Bruxelles*

personnes-ressources pour les classes de dépaysement et activités extérieures :

- Madame Randa EZZAYANI ☎02/690.85.19 / ✉ randa.ezzayani@cfwb.be
- Madame Josiane MASSEZ ☎02/690.83.48 / ✉ josiane.massez@cfwb.be

personne-ressource pour les échanges :

- Madame Patrycja GUNKOWSKA ☎02/690.84.68
✉ patrycja.gunkowska@cfwb.be

n° de fax commun : 02/690.85.85

Je vous précise toutefois que les demandes d'intervention financière dans les frais de transport (cf. les circulaires du 18/09/1992 et du 02/08/1994) sont toujours de la compétence du Service général de l'Enseignement organisé par la Communauté française et seront introduites auprès de la Direction des Activités parascolaires et des Centres de Dépaysement et de plein Air dès que le dossier aura reçu l'accord de la D.G.E.O.

Monsieur Frank Vanderbeken, Assistant, reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire que vous jugeriez utile.

L'Administrateur général,

Jean-Pierre HUBIN.